



Aménagements Paysagers

Niveau 5 - RNCP 17218

Formation scolaire

Apprentissage

> Préparation à la vie active par une qualification professionnelle

Entreprises du paysage / Services Espaces Verts des collectivités / Bureaux d'études...

> Poursuite d'études

Certificat de Spécialisation / Licence professionnelle / Master / Diplômes au sein des écoles supérieures

Spécificités de la formation

- ✔ Un Module d'Initiative Locale (MIL) : **Dessin assisté par ordinateur**
- ✔ **Pour la voie scolaire**
 - > un Module d'Initiative Locale (MIL) supplémentaire : **Biodiversité urbaine**
 - > un **voyage d'étude** pour découvrir d'autres cultures ou pratiques professionnelles
- ✔ Des **intervenants professionnels spécialisés** et des **temps en entreprise, collectivité et bureau d'étude** pour mettre en pratique et développer l'aptitude professionnelle
- ✔ Des **équipements et matériels professionnels**
- ✔ Un **accompagnement** au projet personnel et professionnel
- ✔ Une plateforme de **travaux pratiques** en paysage
- ✔ Des **études de cas professionnels** comme support de formation
- ✔ La délivrance du **Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité (CACES)**
- ✔ L'obtention du **"CERTIPHYTO"**

lefresne-angers-segre.fr ←

La réussite se cultive ici.



Contenu de la formation

Le cycle de formation, sur 2 ans, est réparti entre enseignement général et enseignement professionnel.

> Des enseignements généraux

Technique d'expression, d'animation et de documentation, langue vivante, organisation économique, sociale et juridique, traitement de données et informatique, EPS.

> Des enseignements professionnels

- Contextes et déterminants des aménagements paysagers : analyse de site, cadre réglementaire, compréhension de la commande...
- Connaissance et gestion des végétaux
- Techniques d'implantation et de construction pour l'aménagement paysager
- Gestion technico-économique des chantiers
- Participation à l'élaboration d'une proposition de projet d'aménagement paysager



Des aides à l'hébergement, à la restauration et au premier équipement sont accordées par les organismes financeurs de l'apprentissage (OPCO).

- Pour la voie scolaire, des bourses peuvent être accordées aux étudiants. Mise à disposition d'une liste de logements
- Possibilité d'internat pour l'apprentissage
- Pour toutes questions relevant de l'accessibilité de la formation aux publics en situation de handicap, contactez le centre.

Validation du diplôme

L'examen est une combinaison de 2 types d'évaluations :

- Le contrôle continu en cours de formation (CCF) : épreuves organisées par l'établissement et réparties sur les 2 années.
- L'examen terminal :
1 épreuve générale écrite et 2 épreuves professionnelles orales s'appuyant sur un dossier écrit.

> Modalités de formation

Pour la voie scolaire

12
à 16

SEMAINES
de stages en
entreprise

Pour l'apprentissage

55

SEMAINES
en entreprise
sur les 2 ans

Conditions d'admission et inscription

Admission

- Être titulaire de l'un des diplômes suivants :
Bac général, Bac STAV, Bac pro Aménagements Paysagers, ou autre (nous contacter).

Inscription

- L'inscription se fait dans le cadre de la procédure d'admission post bac : Parcoursup.

Spécificités de l'apprentissage

- Avoir entre 16 et 29 ans révolus (pas de limite d'âge pour les RQTH et certains publics particuliers)
- Retirer le dossier de candidature auprès du secrétariat du CFAA 49
- Signer un contrat d'apprentissage avec une entreprise
- Rentrée en septembre et sur demande
- Prise en charge des coûts de formation par les organismes financeurs de l'apprentissage

→ lefresne-angers-segre.fr